

Assurance Buy Way Assistance : informations précontractuelles

• Informations relatives au client 1 :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de résidence :

.....

• Informations relatives au client 2 :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de résidence :

.....

• Informations relatives à l'intermédiaire d'assurances : BUY WAY PERSONAL FINANCE S.A.

BUY WAY PERSONAL FINANCE S.A. (« Buy Way »), société anonyme dont le siège est établi à B-1000, Boulevard Anspach 1/11, RPM Bruxelles - TVA BE 0400.282.277, inscrit auprès de la FSMA sous le numéro 019542A, agissant en qualité d'agent d'assurances de l'assureur Inter Partner Assistance S.A.

• Informations relatives à l'assureur : INTER PARTNER ASSISTANCE S.A.

INTER PARTNER ASSISTANCE S.A. (« IPA »), société anonyme dont le siège est établi à B-1050 Bruxelles, avenue Louise 166 B 1, RPM Bruxelles – TVA BE 0415.591.055, entreprise d'assurance agréée auprès de la FSMA sous le numéro 0487.

Politiques de conflit d'intérêts et de rémunération

Cadre général

Conformément à la réglementation MiFID, IPA et Buy Way s'efforcent de commercialiser leurs produits et services de façon honnête, équitable et professionnelle, dans l'intérêt de leurs clients. A cet effet, IPA et Buy Way entendent prévenir et gérer les conflits d'intérêts.

Politique de gestion des conflits d'intérêts de Buy Way : <http://www.buyway.be>

Pour les politiques de rémunération et de gestion des conflits d'intérêts d'IPA :

- site internet www.ip-assistance.be
- Contacter monsieur Alain MICHEL (alain.michel@ip-assistance.com).

• Principales caractéristiques de la BUY WAY ASSISTANCE

○ Les risques couverts et la prise en charge

ASSISTANCE AUX PERSONNES A L'ETRANGER

Incident médical	<p>En cas d'incident médical à l'étranger, IPA :</p> <ul style="list-style-type: none">- se met en rapport avec le médecin traitant sur place,- envoie un médecin sur place si cela est jugé nécessaire,- prendra en charge les frais relatifs à des soins reçus à l'étranger,- si nécessaire, organise et prend en charge le rapatriement ou le transport sanitaire de l'assuré malade ou blessé selon la gravité du cas, ainsi que celui des autres assurés. <p>L'accompagnement des enfants de moins de 16 ans est aussi pris en charge si l'(es) assuré(s) se trouve(nt) dans l'impossibilité de s'occuper d'eux suite à un incident médical.</p> <p>Si un assuré voyageant seul est hospitalisé au-delà d'un certain délai, le voyage aller-retour d'un membre de la famille ou d'un proche et ses frais de séjour sont pris en charge.</p> <p>Les frais de recherche et de sauvetage décidés par les autorités compétentes sont remboursés, ainsi que les frais de descente en traîneau sanitaire (en cas d'accident de ski)</p> <p>Si l'assuré n'est pas en état de conduire, le rapatriement de son véhicule (hors carburant et péage) est pris en charge.</p> <p>En cas de décès à l'étranger, sont pris en charge :</p> <ul style="list-style-type: none">- le transport des bagages jusqu'au domicile.- Le transport de la dépouille mortelle, son traitement funéraire, les frais de mise en bière et de cercueil,- Le déplacement et le séjour d'un membre de la famille ou d'un proche,- En cas de crémation à l'étranger, le rapatriement de l'urne.
Incident médical d'un proche	Lorsque l'assuré doit interrompre son voyage pour cette raison, IPA organise et prend en charge le voyage.
Assistance juridique	En cas de poursuites judiciaires à l'étranger, IPA avance à l'assuré les honoraires d'un avocat et / ou le montant de la caution pénale. Ces montants doivent être remboursés.

ASSISTANCE AU VEHICULE EN CAS D'INCIDENT TECHNIQUE EN BELGIQUE ET AU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG

Incident technique du véhicule	Si le véhicule assuré est immobilisé à la suite d'un incident technique survenu en Belgique ou au Grand-Duché du Luxembourg, IPA prend en charge l'envoi sur place d'un dépanneur ou, en cas d'impossibilité de dépanner sur place, d'un transporteur pour effectuer le remorquage du véhicule assuré jusqu'au garage le plus proche. À certaines conditions, un véhicule de remplacement peut être mis à la disposition de l'assuré.
---------------------------------------	--

CONSEILS

Renseignements socio-juridiques (Belgique) et informations voyage	IPA met un service téléphonique à la disposition des assurés.
--	---

○ **Garanties de la BUY WAY ASSISTANCE**

L'étendue des garanties et des exclusions contractuelles est décrite dans les Conditions générales qui vous sont envoyées sur simple demande (téléphone : +32 2 250 20 57 – Mail : info@buyway.be).

• **Vente à distance**

L'adhésion à l'assurance collective a lieu dans le cadre d'une vente à distance conclue par l'intermédiaire de Buy Way. Le présent document signé, ainsi que le certificat d'adhésion signé, sont à remettre au point de vente qui se chargera de les transmettre à l'intermédiaire d'assurances.

• **Durée**

Les garanties prennent effet à la date de signature de la demande d'adhésion à l'assurance, sous réserve du paiement de la prime, et pour une durée d'un an. Chaque année, les garanties sont tacitement reconduites pour une durée d'un an, aux conditions et tarifs en vigueur à cette date.

• **Prime et commissions**

La prime d'assurances est incluse dans la cotisation annuelle de la Galeria Inno MasterCard Gold.

• **Droit de rétractation – Droit de résiliation**

Vous avez la possibilité d'annuler la présente adhésion sans pénalités et sans motivation par lettre recommandée ou par courrier normal dans un délai de 14 jours calendrier suivant l'adhésion à l'assurance. Cette demande doit être adressée à Buy Way.

L'assurance prend automatiquement fin en même temps que le contrat d'ouverture de crédit lié à la Galeria Inno MasterCard Gold.

• **Droit applicable - Juridiction compétente**

Le présent contrat est régi par le droit belge et en particulier par la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances et toutes ses extensions, modifications et arrêtés d'exécution.

Tout litige sera soumis à la compétence des tribunaux belges.

Toute communication dans le cadre et /ou en vertu du contrat est faite dans la langue qui a été enregistrée lors de l'ouverture de la relation.

• **Recours**

Tout problème relatif à l'assurance peut être soumis par le preneur, l'assuré ou un tiers impliqué au service concerné de la compagnie, soit directement, soit par l'entremise de son intermédiaire habituel. Si le plaignant ne partage pas le point de vue de la compagnie, il peut faire appel au service « Quality » de la compagnie (avenue Louise 166 bte 1 à 1050 Bruxelles, e-mail : quality.brussels@ip-assistance.com). Si le plaignant estime ne pas avoir obtenu, de cette façon, la solution adéquate, il peut s'adresser au Service Ombudsman Assurances (square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, site : www.ombudsman.as).

La demande d'intervention à l'un de ces services ou institutions ne porte pas préjudice à la possibilité pour la personne d'intenter une action en justice.

• **Traitement des données à caractère personnel**

Les données recueillies peuvent faire l'objet de différents traitements et être enregistrées dans plusieurs fichiers en vue d'assumer le suivi à la clientèle, la présentation de nouveaux produits et la gestion de votre contrat d'assurance.

Le maître de fichier est Buy Way. Les données peuvent être traitées par IPA en vue d'assurer la gestion complète du contrat d'assurance, des sinistres et, sauf opposition, de la promotion. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires auprès de la Commission de la protection de la vie privée, et vous avez le droit d'accéder et de demander, le cas échéant, la rectification de celles-ci auprès de Buy Way. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de la Commission pour la Protection de la Vie Privée (rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles).

Je /nous soussigné(e)s, _____ et _____

- déclare/déclarons avoir pris connaissance des caractéristiques de l'assurance Buy Way Assistance
- déclare/déclarons avoir adhéré à cette assurance de son plein gré, après réflexion et sans aucune contrainte
- déclare /déclarons expressément adhérer à la clause de traitement des données à caractère personnel

Signature de l'adhérent
(précédée de la mention "lu et approuvé")

Signature de l'adhérent 2
(précédée de la mention "lu et approuvé")